



Accident de la route remboursement assurance

Par **vilcotmarie**, le **04/11/2012** à **12:30**

Bonjour,

j'ai eu un accident de la route la semaine dernière ,la chaussée était glissante, j'ai heurté une petite barrière sur le côté droit de la chaussée et par réflexe j'ai viré à gauche et j'ai donc heurté une voiture en stationnement.J'ai alors perdu connaissance.

Ma voiture clio2 est morte (plus d'avant) et la voiture qui étais en stationnement aussi c1.

La police m'a dit que j'ai soufflé dans le ballon est qu'il était négatif mais je me souvient de rien! je me suis réveillé a l'hôpital: mon pied a une double fracture et mon menton a quelque point de suture.

Je suis assurée au tiers et me demande si je vais devoir payé ou me faire remboursé:

-ma voiture? au prix de l'argus?

-le gardiennage (sachant qu'il me demande (déjà) 450 euros et en liquide!)

-La voiture qui étais en stationnement

-la petite barrière (sachant que dans le constat je ne l'ai pas mentionné)

merci d'avance pour vos réponses

Marie.

Par **Lag0**, le **04/11/2012** à **14:19**

Bonjour,

Puisque vous êtes assurée au tiers (donc uniquement en responsabilité civile), l'assurance ne remboursera que les dégâts que vous avez causé aux autres (voiture en stationnement,

barrière) mais pas vos propres dégâts.